

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 24 juin 2026**

Date de la convocation : 15 juin 2026

ETAIENT PRESENTS :

Membres Titulaires :

Jean-Pierre LANNES, *Président*

Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Jean-Patrick BAZILE, Claude BORDE-BAYLACQ, Partick BURON, Nathalie CABANNES, Frédéric CLABÉ, Antoine DRACHSLER, Philippe FAURE, Natalie FRANCO, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, Didier LARRAZABAL, Alain TREPEU.

Membres Suppléants :

Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Virginie CASTEROT), Pierre HAMELIN (a suppléé Michel BERNOS), Frank LAMAS (a suppléé Jérôme MARBOT).

ETAIT REPRESENTÉ :

Jean-Michel BALEIX a donné pouvoir à Jean-Pierre LANNES.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

Emilie ALONSO, Jean-Marc ARBERET, Marie-Pierre CABANNE, Emmanuelle CAMELOT, Christine CONTE, Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE, Jean LACOSTE, Ivan LANTA, Virginie LEENKNEGT, Marie-Claire NÉ, Karine PÉRÉ, Frédéric PLANELLS.

Secrétaire de séance : Thierry CARRERE

N°6 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le Budget primitif du Syndicat mixte du Grand Pau a été approuvé le 11 février 2026.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère opportun de procéder à des ajustements de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

En effet, des mouvements de personnel viennent impacter le budget initialement prévu, en dépenses et en recettes.

Un agent du Grand Pau, en position de disponibilité jusqu'ici, a sollicité sa réintégration anticipée au 1^{er} juillet 2026. Il convient donc de prévoir la modification du chapitre relatif aux rémunérations. Cet agent fera l'objet d'une mise à disposition, pour partie de son temps de travail, dans le cadre de travaux effectués au bénéfice du Pays de Béarn. Cela donnera lieu à une recette lors de la rétrocession des frais salariaux correspondants.

En outre, un agent du Pays de Béarn poursuivra, pour partie de son temps de travail, sa participation aux travaux du SCoT, notamment sur le volet environnemental. La quotité de temps de travail ayant été revue à la baisse, cela engendre également des ajustements de crédits.

La décision modificative impactant le BP 2026 serait la suivante :

- En synthèse, un ajustement de + 11 850 € est constaté en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
ARTICLE	BP 2026	DM 1	TOTAL ARTICLE
62878/Remboursement de frais à des tiers	139 750,00 €	- 18 650,00 €	121 100,00 €
6336/Cotisation au CDG	1 000,00 €	+ 1000,00 €	2 000,00 €
64111/Rémunération principale	2 800,00 €	+ 23 200,00 €	26 000,00 €
64112/Supplément familial		+ 2 000,00 €	2 000,00 €
64118/Autres indemnités titulaires	2 000,00 €	+ 3 000,00 €	5 000,00 €
6451/Cotisations URSSAF	16 000,00 €	+ 5 000,00 €	21 000,00 €
6453/Cotisations caisses de retraite	5 000,00 €	+ 5 300,00 €	10 300,00 €
023/Virement à la section d'investissement	40 000,00 €	- 9 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL		+ 11 850,00 €	
RECETTES			
ARTICLE	BP 2026	DM 1	TOTAL ARTICLE
70878/Remboursement de frais par d'autres redevables		+ 11 850,00 €	11 850,00 €
TOTAL		+ 11 850,00 €	

- En synthèse, un ajustement de -9 000 € est constaté en investissement. Le virement issu de la section de fonctionnement étant amoindri, une répercussion s'opère tant en recettes qu'en dépenses.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
ARTICLE	BP 2026	DM 1	TOTAL ARTICLE
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	40 200,00 €	- 9000,00 €	31 200,00 €
TOTAL		- 9000,00 €	
RECETTES			
ARTICLE	BP 2026	DM 1	TOTAL ARTICLE
021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €	- 9 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL		- 9 000,00 €	

Après modification, le Budget 2026 du Syndicat mixte du Grand Pau s'établirait donc comme suit :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
Chapitres	Dépenses	284 952,97 €
011	Charges à caractère général	153 952,97 €
012	Charges de personnel	96 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 300,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	31 000,00 €
Chapitres	Recettes	284 952,97 €
13	Atténuation de charges	4 300,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	11 850,00 €
74	Dotations et participations	182 871,20 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 931,77 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
Chapitres	Dépenses	263 610,71 €
20	Immobilisations incorporelles	31 200,00 €
	Restes à réaliser 2025	98 582,40 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	133 828,31 €
Chapitres	Recettes	263 610,71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	31 000,00 €
1068	Affectation résultats F 2025	232 410,71 €

Au regard de ce qui précède, il appartient au Comité syndical de bien vouloir adopter la décision modificative de crédits N°1.

Conclusions adoptées à l'unanimité

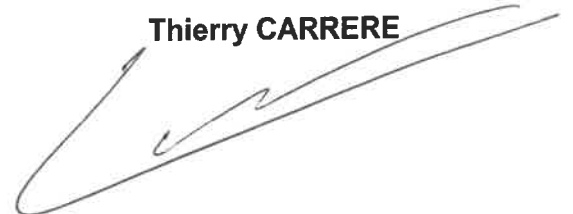
Suivent les Signatures
 Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre LANNES

Thierry CARRERE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 064-200014462-20260624-D06_20260624-DE